



N° 697-2015/APS/DJA/SSACA

Date du : 10/04/2015

Rapport
à
l'assemblée de la province Sud

OBJET : modifiant la délibération modifiée n° 8-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs

PJ : un projet de délibération

Le projet de délibération *relatif aux aides scolaires pour études supérieures ou spécialisées*, présenté au vote des conseillers de l'assemblée de province ce jour, prévoit de modifier la composition de la commission consultative des bourses de la manière suivante :

- le président de l'assemblée de la province Sud ou son représentant, Président ;
- le président de la commission de l'enseignement de l'assemblée de la province Sud ;
- **un membre de l'assemblée de la province Sud, ou son suppléant, désignés en son sein par l'assemblée parmi chacun des groupes politiques qui y sont représentés ;**
- le directeur provincial de l'éducation ou son représentant ;
- le directeur provincial des finances ou son représentant ;
- le directeur provincial de l'action sanitaire et sociale ou son représentant ;
- le vice-recteur ou son représentant ;
- le proviseur de chaque lycée d'enseignement général ou technologique, public ou privé, ou son représentant ;
- deux professeurs de lycée désignés par le vice-recteur ;
- le directeur du centre d'information et d'orientation ou son représentant ;
- le président de l'université de Nouvelle-Calédonie ou son représentant ;
- le directeur territorial des services fiscaux ou son représentant ;
- les présidents des associations de parents d'élèves, ayant au moins trois de leurs membres siégeant dans les conseils d'administration des lycées de la province ou leurs représentants.

Il convient à ce titre de modifier l'article 115 de la délibération modifiée n° 8-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs qui prévoyait jusqu'à présent les désignations des conseillers suivants :

- | | |
|---|--------------------------------------|
| - Mme Isabelle Champmoreau, titulaire ; | - Mme Paule Gargon, suppléante ; |
| - Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire ; | - Mme Pascale Doniguan, suppléante ; |
| - Mme Prisca Holero, titulaire ; | - M. Aloisio Sako, suppléant. |

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.